

**COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DU SOCIAL,
MEDICO SOCIAL ET SANITAIRE
Du Jeudi 19 décembre 2024 à 09h00
Salle du conseil - Site de Saint Vincent Lannouchen**

Personnes présentes :

Nolwen LE ROUX
Claire BOURVEN
Virginie KERBRAT
Amélie JOUIN
Benoît QUEMENER
Agnès GRONDIN
Sébastien DANIC
Maggy CONAN
Marion FLOC'H
Elen LE GALL
Michelle CREACH
David GUEGUEN
Estelle RIBEREAU
Mathilde OLAYA

Questions CGT

Questions transversales

1. Pouvez-vous nous indiquer le nombre de bénéficiaires de la prime FMD pour l'année 2024 ?

Réponse Direction :

La prime « Forfait Mobilités Durables » sera versée en janvier 2025, le nombre exact de salariés bénéficiaires sera déterminé au 31 décembre 2024. À titre indicatif, les salariés éligibles sont ceux ayant réalisés au moins 40% de leurs trajets en mobilités douces, soit environ 80 trajets pour un salarié à temps plein.

2. Comment expliquez-vous que les salariés de nuit qui bénéficient des contrats à 165h sont obligés de contacter régulièrement le service paie car leur salaire est calculé sur 151h ?

Réponse Direction :

Le nombre d'heures figurant sur les bulletins de salaire de novembre pour ces salariés était erroné. La régularisation a été effectuée immédiatement.

Nous n'avons reçu aucune demande en 2024, à l'exception du mois de novembre.

3. Comment expliquez-vous qu'il soit demandé aux équipes de différents sites, que les équipes soient uniquement constituées de titulaires pour les 25 décembre et 1^{er} janvier ?

Réponse Direction :

Cette demande concerne uniquement les foyers éducatifs, car la période des fêtes est particulièrement sensible pour les jeunes accompagnés. Ils ont besoin de repères et de la présence de personnes qu'ils connaissent. Il a donc été décidé qu'un salarié titulaire et un salarié en contrat à durée déterminée soient présents lors de ces dates clés.

4. Combien de compteurs sont très élevés en négatifs et en positifs par site et service ?

Réponse Direction :

Un état détaillé des compteurs sera communiqué en février 2025, après vérification et éventuelle majoration des reliquats. À ce jour, la tendance observée est comparable à celle des années précédentes.

Questions Pôle Sanitaire

5. Quand sera mis à l'affichage le temps de coordination du planning central de Roscoff ?

Réponse Direction :

Le responsable de la rééducation assure la coordination du planning central.

6. Régulièrement les IDE du SSR pédiatrique de Ty Yann remplacent l'IDE de coordination sans percevoir de compensation. Pourquoi ?

Réponse Direction :

Conformément à la convention collective, aucune indemnité n'est prévue pour le remplacement d'un salarié en congés payés lorsque la période de remplacement est inférieure à 30 jours.

7. Pourquoi le poste de 0.70 ETP AS de St Luc n'est pas remplacé depuis l'arrêt maladie datant de plusieurs mois ?

Réponse Direction :

Le remplacement est assuré par le pool de remplacement ainsi que par des missions Hublo, en raison de l'absence de candidats pour un contrat à durée déterminée de longue durée.

8. Nous vous demandons de respecter les roulements des AS de St Luc conformément à nos accords d'entreprise et vous rappelons que le délai de prévenance pour un changement de planning est de 7 jours et non la veille pour le lendemain.

Réponse Direction :

La règle est bien connue de l'encadrement. Cependant, il est parfois nécessaire d'ajuster les plannings afin de garantir la continuité des soins.

9. Pour quelle raison, le planning n'est pas accessible aux salariés dans le service de cardiologie de St Luc ?

Réponse Direction :

Le planning est consultable dans la salle de soins ou dans le bureau de la cadre de santé lorsque des ajustements sont nécessaires.

10. Nous vous demandons de respecter le droit à la déconnexion des salariés pendant leur CP.

Réponse Direction :

Nous attachons une grande importance au respect du droit à la déconnexion des salariés pendant leurs congés payés. Nous veillons à ce qu'aucune sollicitation professionnelle n'ait lieu durant cette période, sauf dans des cas très exceptionnels où des ajustements d'horaires nécessitent une communication.

11. Pouvez-vous rappeler à l'encadrement d'ajouter des codes horaires sur les semaines tampons lors d'un arrêt maladie ?

Réponse Direction :

Un rappel a été effectué auprès de l'encadrement concernant l'ajout des codes horaires sur les semaines tampons en cas d'absence.

12. Pouvez-vous changer le micro-onde que vous avez installé dans la nouvelle salle de pause du SSNA car il est très abîmé et la rouille est nocive lors du réchauffage des plats ?

Réponse Direction :

Le micro-ondes a été remplacé courant décembre.

Questions Pôle Médico-Social

13. Pourquoi y a-t-il des cadres sur certains Ehpad et sur d'autres ce sont des IDEC ?

Réponse Direction :

Dans les EHPAD de la Fondation, les IDEC ont le statut de cadre et font partie de l'équipe d'encadrement. Elles travaillent sous la responsabilité du Responsable Parcours Personnes Âgées et sont en charge d'unités de vie ou de services. Les IDEC bénéficient d'une formation spécifique, tandis que les cadres de santé sont titulaires d'un diplôme de cadre de santé ou d'un diplôme équivalent.

14. L'offre de responsable du pôle social et médico-social est-il toujours d'actualité ?

Réponse Direction :

Non, cette offre n'est plus en cours depuis le recrutement de la responsable du pôle social.

15. Pourquoi les enveloppes de votes pour le CVS étaient nominatives sur le site de Lannouchen et St Jacques ?

Réponse Direction :

L'article 17 du règlement intérieur du CVS des EHPAD de Saint Vincent Lannouchen et St Jacques précise que, pour que les votes soient recevables, l'identité du votant doit impérativement figurer au dos de chaque enveloppe.

Questions Pôle Social

16. Comment sont identifiées sur Equitime les 21 heures de récupération octroyées lors des transferts ?

Réponse Direction :

Les heures de récupération accordées aux salariés à l'issue des transferts sont identifiées sur Equitime par le code W.

17. Les congés trimestriels sont-ils déduits de l'attendu sur Equitime ?

Réponse Direction :

Non, tout comme les congés payés, les congés trimestriels sont valorisés dans les compteurs d'heures.

18. Quel est le nombre d'heures annuelles que doivent réaliser les salariés à temps plein du pôle social ?

Réponse Direction :

Les salariés à temps plein du pôle social doivent effectuer 1477 heures (personnel éducatif) ou 1526 heures annuelles (personnel non éducatif). Ce nombre d'heures est théorique et ne prend pas en compte les reliquats éventuels de l'année précédente.

Questions Pôle Ressources

19. Est-il prévu une embauche en CDD en remplacement du poste de jardinier de Roscoff ?

Réponse Direction :

Un recrutement en contrat à durée déterminée est prévu sur ce poste. Comme pour tous les services du pôle ressources, le remplacement n'est pas immédiat.

Si l'absence se prolonge, un remplacement est effectué, sauf situation exceptionnelle.

20. Comptez-vous remplacer le poste de magasinier du magasin central de perharidy ? Au 10/12 il n'y a toujours pas d'offre de recrutement.

Réponse Direction :

Un salarié en contrat à durée déterminée a été recruté pour ce remplacement.

21. Depuis de nombreuses années, il y avait régulièrement des salariés en contrat aidé (0.50 ETP au magasin et 0.50ETP au service éco). Depuis la fin de l'été ce n'est plus le cas, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ? Nous constatons que la charge de travail du service est supérieure au nombre d'ETP.

Réponse Direction :

L'encadrement a décidé de ne pas renouveler ce type de contrat. Une réévaluation de la charge de travail du service est en cours.

22. Comment expliquez-vous la diminution d'un 0.20 ETP au service interieur de Lannouchen ? Est-ce en rapport avec la réflexion sur l'acquisition d'un robot ?

Réponse Direction :

Un salarié a choisi de diminuer son temps de travail, ce qui a conduit à une réorganisation du service. À ce jour, il n'a pas été jugé nécessaire de procéder à un remplacement.

23. Pour quelle raison, le planning Equitime des chauffeurs du soir de Roscoff ne correspond pas aux horaires réellement effectués ?

Réponse Direction :

Des ajustements horaires ont été effectués à la demande de l'équipe. Nous vérifierons que les heures réellement travaillées sont correctement enregistrées sur Equitime et apporterons les corrections nécessaires si besoin.

24. Quand comptez-vous remplacer le salarié en arrêt maladie (depuis plus d'un mois) dans le service restauration de Keraudren ?

Réponse Direction :

Un salarié en contrat à durée déterminée a été recruté pour ce remplacement.

25. 2 salariés de restauration de Keraudren ont des compteurs Equitime très élevés (+ de 100h), quand comptez-vous les rendre ?

Réponse Direction :

Nous vérifierons ces compteurs et trouverons une solution adaptée avec l'encadrement.

Questions SUD

Questions transversales

26. Pourriez-vous mettre une feuille d'explications pour la recharge des voitures électriques dans les véhicules de la Fondation ?

Réponse Direction :

Une note d'information a été placée dans chaque voiture dès leur livraison. Nous procéderons à un contrôle de leur présence et ajusterons si nécessaire. Une signalétique est également affichée sur chaque borne de recharge.

27. Comment s'applique la prime d'indemnité de solidarité exceptionnelle et la prime de continuité pour les salariés de nuit ?

Réponse Direction :

L'indemnité de solidarité exceptionnelle est versée avec un mois de décalage et apparaît sur le bulletin de salaire sous l'intitulé « Heures supp 25 % Prime ISE ». L'information est communiquée par le responsable.

A l'occasion des dernières négociations annuelles obligatoires, nous avons accepté d'étendre la prime de continuité au personnel de nuit (les conditions d'éligibilité seront appréciées pour les métiers concernés sur le service). Un avenant à l'accord d'entreprise sera proposé à la signature des organisations syndicales.

28. Pourriez-vous mettre une fermeture sécurisée sur les toilettes extérieures (algeco) près du gymnase sur le site de Roscoff ? Actuellement il est possible de déverrouiller la porte de l'extérieur.

Réponse Direction :

Un système de fermeture forcée a été installé fin décembre.

29. Pourriez-vous prévoir un déshumidificateur dans les toilettes extérieures près du gymnase de Roscoff ?

Réponse Direction :

Un déshumidificateur serait inefficace dans les toilettes extérieures. Les travaux se sont terminés fin décembre.

30. Pourriez-vous nous communiquer le nombre de jours de carence appliqué en 2024 ? Quel est le nombre de salariés concernés ?

Réponse Direction :

Les jours de carence liés à un arrêt maladie ont concerné environ 450 salariés en 2024.

31. Pourriez-vous nous indiquer le nombre de salariés qui ont pu bénéficier de la prime d'indemnité de solidarité exceptionnelle en 2024 ? Quel a été son coût ?

Réponse Direction :

47 salariés ont bénéficié de la prime d'indemnité de solidarité exceptionnelle en 2024.

32. Combien de salariés vont bénéficier de la prime mobilité en 2024 ? Quand allez-vous la verser ?

Réponse Direction :

La prime « Forfait Mobilités Durables » sera versée en janvier 2025, le nombre exact de salariés bénéficiaires sera déterminé au 31 décembre 2024. À titre indicatif, les salariés éligibles sont ceux ayant réalisé au moins 40% de leurs trajets en mobilités douces, soit environ 80 trajets pour un salarié à temps plein.

33. Pourriez-vous nous donner une date pour la fin des travaux concernant les toilettes du gymnase à Roscoff ?

Réponse Direction :

Les travaux se sont terminés fin décembre.

34. Comment comptez-vous organiser le renouvellement des chaussures en 2025 ? Un groupe de travail sera-t-il reconduit ?

Réponse Direction :

Un groupe de travail est actuellement en cours. Une fois le choix des chaussures validé pour chaque site, les commandes seront effectuées et les chaussures distribuées dès leur réception.

35. Il semblerait qu'un nouveau fournisseur de pain ait été trouvé pour le site de Roscoff ? Pourriez-vous nous confirmer cette information ?

Réponse Direction :

Une discussion avait été engagée avec un fournisseur, mais elle n'a pas abouti.

Questions Pôle Sanitaire

36. Une éducatrice du service de pédiatrie Roscoff part en retraite progressive au 1er mars. Quand allez-vous faire la demande de recrutement pour la remplacer ?

Réponse Direction :

Ce temps ne sera pas remplacé, conformément à ce qui a été indiqué en février 2024, lors de l'annonce de la réduction du nombre de lits d'hospitalisation complète, de 28 à 22 lits.

37. La grille des IDE du service de neurologie est-elle finalisée ?

Réponse Direction :

Ce point a été abordé lors de la réunion CSE du 17 décembre. Le travail sur les grilles du SMR Neurologie est toujours en cours.

38. Quels sont les temps exacts des rééducateurs (psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute, kiné) et diététicienne, assistante sociale, psychologue qui sont alloués au service d'hospitalisation complète du service de pédiatrie Roscoff ?

Réponse Direction :

Il n'est pas possible de séparer l'activité ambulatoire HTP de l'activité d'hospitalisation complète, car les professionnels interviennent auprès de tous les jeunes patients. Toutefois, certains métiers ont une dominante d'activité en ambulatoire.

Ci-dessous les temps de rééducation du service d'hospitalisation complète en pédiatrie à Roscoff :

- Psychomotricien : 0.98 ETP annualisé, (une compensation est à l'étude pour un remplacement le mardi, jour d'absence de la psychomotricienne titulaire)
- Orthophoniste : 0.6 ETP (poste vacant faute de candidature)
- Kinésithérapeutes : 2.4 ETP
- Ergothérapeutes : 1.7 ETP
- Coordinatrice de rééducation : 0.1 ETP

39. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il n'y a que trois aides-soignantes positionnées du soir au lieu de quatre sur le service de neurologie ?

Réponse Direction :

Il y a bien 4 aides-soignants prévues chaque soir au SMR Neurologie. Toutefois, en cas d'absences imprévues et après évaluation de la charge de travail, il peut arriver ponctuellement que le service fonctionne avec 3 aides-soignants au lieu de 4.

40. Quel à été le nombre de jours de remplacement aide-soignant effectués par des IDE du service sur la neurologie en 2024 ?

Réponse Direction :

En 2024, les infirmiers du SMR Neurologie ont assuré des remplacements aides-soignants pendant 10 jours.

41. Quel est l'effectif actuel des aides-soignantes sur le service de neurologie ? Combien y a-t-il de CDD ? de CDI ? Quel doit être l'effectif attendu ?

Réponse Direction :

Actuellement, le SMR Neurologie compte 14,8 ETP aides-soignants en contrat à durée indéterminée et 5 postes en contrat à durée déterminée. L'effectif cible est de 21,2 ETP.

42. Comment s'organise la pose des congés pour les salariés qui ont des temps partagés sur différents services ? (Plateau technique et service de soins)

Réponse Direction :

La gestion des congés pour les salariés ayant un temps partagé nécessite une coordination des deux services. Nous veillons à assurer une équité pour l'ensemble des salariés.

Questions Pôle Ressources

43. Le poste de gestionnaire RH qui est à l'affichage est-il une création de poste ?

Réponse Direction :

Non, cette offre est liée à la démission d'une gestionnaire des ressources humaines.

44. Les éducateurs du service de pédiatrie Roscoff sont de plus en plus sollicités pour faire les transports scolaires des lycéens hospitalisés sur le service. Cela pour compenser le non remplacement d'un chauffeur. Cette situation est-elle pérenne ?

Réponse Direction :

Nous allons analyser le nombre de trajets concernés et ajuster notre organisation en conséquence si nécessaire.

45. Les caméras installées sur le site de Perharidy sont-elles actives ? Les représentants de proximité souhaitent pouvoir avoir accès aux angles de prises de vues et souhaitent un rdv avec Monsieur Morin.

Réponse Direction :

Les caméras ne sont pas actives, un rendez-vous avec le responsable des services techniques sera organisé début janvier.

46. Pourriez-vous mettre un éclairage extérieur sur Lannouchen et La source lorsque les chauffeurs viennent livrer ?

Réponse Direction :

Un éclairage solaire sera installé à la résidence La Source en début d'année. Sur le site de Saint Vincent Lannouchen, l'éclairage est déjà en place et opérationnel.

**Éric ESNAULT,
Directeur des Ressources Humaines**



La prochaine réunion de la Commission des Réclamations aura lieu le :
Le jeudi 30 janvier 2025 à 09h00 – Salle du Conseil Site de Saint Vincent Lannouchen
Les questions sont à transmettre à Monsieur Eric ESNAULT (eric.esnault@ildys.org)
Avant le lundi 27 janvier 2025 à 12h00